

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

– 12-001910 / 64510176

Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey

*) Secteur de production FF&P: Bâtiment 302 et 440

Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

60 H

01.11.2012–31.10.2015 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 novembre 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail